

COMMUNE DE CRANS

CONSEIL MUNICIPAL DU 05 Octobre 2022 PROCES VERBAL N° 09-2022

L'An deux mille vingt-deux, le cinq octobre, à 19 heures 30 minutes, le Conseil municipal de la commune sur convocation du Maire, Madame MORTREUX Françoise du 29/09/2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie « salle Buissonnière » de la commune de Crans, sous la présidence de Mme MORTREUX Françoise, maire de la commune
La convocation a été affichée le 29/09/2022.

Nombre de membres en exercice : 10

Nombre de membres présents : 09

Nombre de membres qui ont pris part au vote : 10

Conseiller municipal		Présents	Excusé(s)	Absents	Donne pouvoir à
Noms	Prénoms				
BERNARD	Dominique	X			
DROUIN	Claude	X			
PRUNIER - NEYRET	Julie	X			
BEREZIAT	Didier	X			
MORTREUX	Françoise	X			
RENARD	Alexandre	X			
FRERY	Maud	X			
VIRICEL	Bertrand	X			
CHANEL	Gérard	X			
BUFFERNE VINCENT	Ludivine		X		VIRICEL Bertrand

ADMINISTRATION GENERALE

1. **APPEL DES PRÉSENTS**

Madame la Maire ouvre la séance. La feuille de présence circule dans l'Assemblée.

2. **DÉSIGNATION D'UN(E) SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Il est procédé, conformément aux articles L.2541-6 et L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un(e) secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Madame PRUNIER-NEYRET Julie est élue secrétaire de séance par 10 voix pour.

3. **APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU 30 Août 2022**

Madame la Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le procès-verbal du 30 Août 2022.

Le Conseil municipal après avoir délibéré décide par 10 voix pour :

- **D'approuver** le compte rendu.

ADOPTE A L'UNANIMITE

4. L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ÉTAIT LE SUIVANT :

LA COMMUNE :

- Cheminement Doux : Présentation du projet
- SIEA : cheminement doux : Plan de financement étude définitive
 - ✓ Esthétique des réseaux : Electrification rurale
 - ✓ Esthétique des réseaux : Génie Civil télécom
- Lagune et réseaux : Proposition de contrat d'entretien
- CDG01 : Convention d'adhésion au service médecine actualisée
- Correspondant Incendie et Secours : Nomination

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES :

- Des arbres fruitiers
- Rapport d'observations définitives de 2017 par la chambre régionale des comptes

LES COMMISSIONS COMMUNALES

Assainissement et Voirie

Jeunesse Loisirs et Culture

Patrimoine, Bâtiments publiques et cimetière

Urbanisme

INFORMATIONS DIVERSES :

Agendas

- Prochain Conseil municipal le 15 novembre 2022.

PROJETS COMMUNAUX

5. PRESENTATION DU PROJET DE CHEMINEMENT DOUX PAR LE CABINET INFRATECH

Rapporteur : Mr LACROIX

Le cabinet INFRATECH chargé de la MO a présenté au conseil le plan de cheminement doux élaboré avant appel d'offres. Le projet présenté pour sécuriser le cœur du village, le long de la route de Montbuisson dans le hameau du même nom, doit respecter la contrainte de l'écoulement des eaux pluviales, tout en marquant bien la différence entre chaussée et voie piétonne.

Le conseil municipal approuve l'implantation des divers aménagements du projet.

Une réunion avec le département sera à organiser pour discuter des possibilités de reprendre l'enrobé de la voirie conjointement aux travaux, afin d'avoir une bande roulante convenable.

6. COMMUNICATION DES PLANS DE FINANCEMENT PAR LE SIEA

La commune de Crans a lancé une étude pour la réalisation d'un cheminement doux sur la RD129 route de Montbuisson.

La commune désire procéder à l'enfouissement des réseaux Électrique et Télécom sur cette longueur, en coordonnée avec cette opération.

Le SIEA a communiqué deux plans de financement définitifs APD :

- 1- Électrification rurale avec une participation pour la commune de 49 750.00 € TTC (pour information, le montant de l'APS était de 39 970.00 €, soit une différence de +9 780.00 €)
- 2- Génie Civil Télécom avec une participation pour la commune de 60 970.00 € TTC (pour information, le montant de l'APS était de 61 740.00 €, soit une différence de -770.00 €)

Dans le contexte actuel d'inflation galopante, Madame la Maire propose au Conseil municipal d'accepter ces deux plans de financement.

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire et avoir délibéré, le Conseil municipal décide par 10 voix pour :

- ~ **D'approuver** les deux plans de financement définitifs du SIEA
- ~ **De répondre** à l'appel de fond de 85 % de la dépense pour le Génie Civil Télécom dès la réalisation de l'ordre de service à l'entreprise, soit un montant de 51 824.50 €
- ~ **D'autoriser** Madame la maire à signer les actes et effectuer les démarches administratives nécessaires à cette opération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

FINANCES

7. COMMUNICATION DES PLANS DE FINANCEMENT PAR LE SIEA

Afin de procéder à l'ajustement des crédits nécessaires aux opérations de financement du SIEA, Madame la Maire propose d'autoriser la décision modificative suivante sur le budget M 14 de l'exercice 2022 :

Intitulé	Diminution sur crédits déjà alloués			Augmentation des crédits		
	compte	opération	montant	compte	opération	montant
Réseaux de voirie	2151	110	9 780.00 €			
Bâtiments et installations				2041582		9 780.0 €
Total Fonctionnement			9 780.00 €			9 780.00 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide par 10 voix pour :

- ~ **De valider** la décision modificative ci-dessus

- ~ **D'autoriser** Madame la maire à signer les actes et effectuer les démarches administratives nécessaires à cette opération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

8. **PROPOSITION DE CONTRAT D'ENTRETIEN POUR LA LAGUNE ET LES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT :**

Madame la Maire rappelle que la commune exploite son service d'assainissement en régie directe en s'appuyant sur des prestations de services confiées à une société spécialisée. Le contrat précédent est arrivé à son terme fin 2021. La commune était dans l'attente d'une nouvelle proposition de la SOGEDO, son prestataire, qui a tardé à arriver. Le contrat aujourd'hui proposé par la SOGEDO stipule que l'entreprise réalisera dans le cadre de la prestation les opérations suivantes :

- une fois tous les trois mois : interventions pour le contrôle de la lagune de traitement
 - Contrôle visuel de l'état général des installations, lagune et déversoir d'orage
 - Contrôle et vérification des éléments consignés dans le cahier d'exploitation
 - Apport de conseils d'exploitation
- deux fois par an : vidange et nettoyage du dégraisseur : pompage des graisses et évacuation vers un site de traitement habilité
- une fois par an : inspection visuelle de l'ensemble du réseau afin de préparer une campagne de curage
- une fois tous les deux ans :
 - Réalisation d'un bilan 24 heures
 - Réalisation de deux prélèvements
 - Rapport d'analyses

Le prestataire pourra réaliser, à la demande de la commune, des interventions autres que celles prévues aux articles 3 et 4 du contrat. Celles-ci seront facturées après chaque intervention, en utilisant le bordereau des prix de l'article 7 suivant (base des prix : 1er juillet 2022).

La rémunération de l'exploitant sera forfaitaire pour un montant annuel de 1 350.00 € H.T en valeur au 1er juillet 2022.

Les Clauses administratives

Le contrat prendra effet au 1er septembre 2022 pour une durée de 4 ans, renouvelable une fois à la demande de la collectivité.

Toutefois, il pourra être dénoncé annuellement, par l'une ou l'autre des parties, trois mois avant chaque date anniversaire.

Au terme de cet exposé, le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide à 10 voix pour :

- ~ **D'approuver** le principe du marché de prestations de services pour l'exploitation du service public d'assainissement collectif de la commune
- ~ **De retenir** la société SOGEDO en tant qu'exploitant de la lagune et des réseaux
- ~ **D'autoriser** Madame la maire à signer le contrat avec la société SOGEDO, l'exploitant retenu, pour un montant de 1 380.00 € H.T/an.

ADOPTE A L'UNANIMITE

9. CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE DE LA CDG01

La municipalité de Crans adhère depuis 2012 au service de médecine préventive du centre de gestion de l'Ain pour ses agents.

En avril 2022, un décret est venu modifier et préciser plusieurs articles. Une mise à jour de la convention était nécessaire. Une convention actualisée de la CDG01 a été rédigée.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide par 10 voix pour :

→ **D'autoriser** Madame la maire à signer la nouvelle convention.

ADOPTE A L'UNANIMITE

SECURITE ET INCENDIE

10. NOMINATION D'UN CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS

Madame la préfète par son courrier du 7 septembre 2022, nous informe que suite au décret n° 2022-1091 du 29 juillet 2022, il est nécessaire de nommer un correspondant incendie et secours au sein de la commune.

Après débat, et acceptation de l'intéressée, Madame la maire nomme Mme FRERY Maud comme correspondante incendie et secours au sein de la commune de Crans. Cette nomination fera l'objet d'un arrêté de Madame la Maire.

ADOPTE A L'UNANIMITE

INFORMATIONS INTERCOMMUNALES

11. ENVIRONNEMENT

La communauté de communes de la Dombes a proposé de fournir gracieusement aux communes qui le souhaitent des arbres fruitiers sur tiges ou demi-tiges, de 2 à 10 maximum par commune. La mairie a demandé l'attribution de 10 arbres demi-tiges en vue de réaliser un verger partagé aux abords du site de l'Eglise.

12. RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE 2017 PAR LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES

La commune a été destinataire du dernier rapport de la chambre des comptes. Ce dernier a été envoyé à l'ensemble du conseil municipal pour information.

COMMISSION VOIRIE

- Le site du Guillon est devenu une « Décharge » sauvage. Une réflexion est en cours pour nettoyer et protéger le site.
- Deux panneaux refuge vont être installés sur la route de Chalamont aux abords de la zone de repli (busage sur fossé).

COMMISSION AIDE SOCIALE

- Le repas des aînés est fixé au 3 décembre 2022 avec un maintien de l'âge limite à **66 ans**. La commission réunie le 5 octobre 2022 a choisi une formule de repas à 30,00€ et le spectacle de F. PELLETIER d'un montant de 500,00€.

COMMISSION JEUNESSE

- Le bilan de la rencontre avec le centre social mosaïque courant septembre est présenté : une subvention de 1 500,00€ est accordée au centre social pour l'année 2022.
- La réunion des adolescents a apporté une liste d'idées : pumtrack, panier de basket, cage de foot...
- La commission recherche un spectacle pour l'Arbre de Noël des enfants.

COMMISSION PATRIMOINE ET BATIMENTS PUBLICS

- L'éclairage électrique du lavoir sera réalisé par l'entreprise Pirat de Chalamont
- L'installation de potelets pour éviter le stationnement de voitures sur la terrasse aura lieu le samedi 08 octobre 2022
- Pour la poche incendie installée « aux Brèves », le bornage a été réalisé et la commune va procéder à l'achat du terrain. La nouvelle réserve incendie couvrira le hameau des Brèves, Plamboz et une partie du Guillon, sur la commune voisine.

COMMISSION URBANISME

- Madame la Maire fait un compte-rendu au Conseil Municipal de la procédure d'urbanisme en cours.

INFORMATIONS DIVERSES

- Réclamation d'un habitant pour l'attaque de son chien par un animal s'étant échappé de son enclos
- Réclamations de familles suite à des poubelles régulièrement renversées par un animal désigné

La tenue du Prochain Conseil municipal aura lieu le **15 novembre 2022**, à 20h00, salle Buissonnière de la Mairie de Crans.

Fin de la séance à 23h10.

La secrétaire de séance
Julie PRUNIER-NEYRET



La Maire de la commune de Crans
Françoise MORTREUX

